



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2488

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et JCDecaux dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2488 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS ET JCDECAUX DANS LE CADRE DE LA SAISON 2016-2017 DES CELESTINS, THEATRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2016-2017.

La Société JCDecaux a pour activité principale la valorisation des marques dans l'espace public à travers le déploiement d'un réseau dense et varié d'affichages publicitaires.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la Société JCDecaux souhaite être le parrain de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion de la saison artistique 2016-2017.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société JCDecaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 faces du 29 août au 5 septembre 2016 (1 semaine) pour le lancement de saison des Célestins, Théâtre de Lyon.</li> <li>- 25 faces du 8 au 21 novembre 2016 (2 semaines) pour la création de <i>Tableau d'une exécution</i> de Howard Barker, mis en scène par Claudia Stavisky.</li> <li>- 25 faces du 12 au 26 novembre 2016 (2 semaines) pour les spectacles de fin d'année <i>Sea Girls</i> et <i>Circus Incognitus</i>.</li> <li>- 25 faces (1 semaine) pour un spectacle programmé en 2017, qui sera défini ultérieurement entre les parties.</li> </ul> <p><b>Valorisation : 5 500,00 € HT.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logo sur la page partenaires dans le programme de la saison (30 000 exemplaires).</li> <li>- Logo sur le site internet des Célestins, Théâtre de Lyon.</li> <li>- Logo sur le kakemono Partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon.</li> <li>- Logo sur le dossier de presse (250 exemplaires) et le dossier de production (350 exemplaires) de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon.</li> <li>- Logo sur les affiches du lancement de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon.</li> <li>- Logo sur les supports de communication (affiches 40x60 et 120x176, dossier de presse, programmes de salle) de la création <i>Tableau d'une exécution</i>.</li> <li>- Logo sur les supports de communication (affiches 40x60 et 120x176, communiqué de presse, programmes de salle) des spectacles de fin d'année <i>Sea Girls</i> et <i>Circus Incognitus</i>.</li> <li>- Mise à disposition de 30 places en 1<sup>ère</sup> série en Grande Salle.</li> </ul> <p><b>Valorisation : 5 500,00 € HT.</b></p>

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon et JCDecaux, dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 5 500,00 € HT, seront prélevées sur les crédits du budget 2017, nature 6228.

4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 5 500,00 € HT, seront imputées sur les crédits du budget 2017, natures 7062 et 7088.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN